|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant Police, Graphique, logo, texte  Description générée automatiquement | **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Le XX octobre 2023 |
|  | **Journée nationale des aidants****Les PEP XX s’engagent pour un droit au relai pour tous** |

**Acteur engagé pour la transformation sociale en XX, les PEP XX s’engagent en faveur d’un droit au relai pour tous à travers un plaidoyer construit avec des représentants des associations du réseau PEP. Il ne s’agit pas uniquement de proposer aux aidants des services et temps de répit mais bien de structurer une politique publique qui permette à chacun de trouver au plus près de chez lui des relais. Dans cette perspective, trois grands axes de travail et neuf propositions sont défendus pour un équilibre des responsabilités entre la solidarité publique et l’entraide par les proches de personnes vulnérables. Les acteurs associatifs ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de cette solidarité.**

**Pour un droit au relai : mobiliser la solidarité nationale au service des aidants et des aidés**

Les associations PEP prennent position en faveur d’un accès à **un droit au relai pour tous**, enjeu politique et de santé publique.

« *Qui doit prendre soin des personnes vulnérables au sein de la société ? Quelle doit être la juste articulation entre solidarité publique et entraide familiale ? Comment éviter que les solidarités de proximité ne s’épuisent ? La Fédération Générale des PEP souhaite la mise en place d’un accompagnement global des personnes dans le cadre des politiques de solidarité nationale. »* déclare Fernand VANOBBERGHEN, président de la Fédération des PEP.

« *Les PEP XX travaillent au quotidien auprès des personnes vulnérables et de leurs aidants, pour construire des réponses adaptées à leurs besoins. Plateformes de répit et d’accompagnement, séjours dédiés aux aidants, services d’aide à domicile… Nous mettons en place des dispositifs de proximité pour soutenir les personnes dans chaque étape de leur parcours. Afin de partager notre vision du relai et de ses enjeux, nous avons pleinement pris part aux échanges et aux réflexions pour partager notre expérience du terrain et contribuer à l’élaboration de propositions concrètes pour améliorer le quotidien des aidés et des aidants*.*»* indique XX.

Le plaidoyer de la Fédération Générale des PEP défend ainsi **trois grandes orientations** :

1. **Élargir le droit au répit vers un droit au relai pour tous.** Au-delà de la proposition de temps de répit, il s’agit de développer et de rendre accessible une offre diversifiée de relais dans une optique de responsabilité partagée entre les proches et l’intervention publique, au sein de laquelle les acteurs associatifs jouent un rôle déterminant.
2. **Développer des stratégies de soutien aux familles et aux aidants**, **dans une visée de prévention et de lutte contre l’exclusion sociale** : travailler aux équilibres et à l’articulation des vies, des rôles et des temps de chacun (aidants, aidés) en tenant compte de la diversité des besoins et des attentes pour garantir un « temps pour soi », prévenir l’épuisement mais également (re)trouver une place dans la société. Les soutiens ou relais aux aidants contribuent à améliorer l’accompagnement de la personne aidée et à préserver la relation aidant-aidé.
3. **Soutenir la relation d’aide par la solidarité nationale** au sens de la philosophie du solidarisme de laquelle les PEP sont héritières : il s’agit d’inscrire cette relation aidé/aidant dans la construction plus large du bien commun et de la cohésion sociale.

**Neuf propositions** concrètes accompagnent ces orientations :

* **D’une part, pour les aidants et les aidés** : améliorer et diversifier l’offre de répit et de relai, favoriser l’accès aux structures de répit et de relai (établissements d’accueil, de vacances, de loisirs…), agir contre le non-recours aux dispositifs de soutien, améliorer le repérage et l’accompagnement des jeunes aidants, renforcer le rôle des employeurs dans le soutien aux aidants…
* **D’autre part, pour les professionnels de la santé, du social, du médico-social, et de l’éducation, champs d’intervention des PEP** : revaloriser les métiers du lien, former les professionnels de l’accompagnement au repérage et à l’orientation des aidants …

|  |
| --- |
| **Retrouver le plaidoyer et l’ensemble des propositions** [**en cliquant ici**](http://www.lespep.org/wp-content/uploads/2023/10/Plaidoyer_VF.pdf) |

**Des initiatives et dispositifs déployés en XX par plus les PEP XX**

Engagés sur l’ensemble du département, les PEP XX déploient de nombreuses initiatives pour accompagner les aidants et les aidés en mettant en place des actions concrètes permettant l’effectivité du droit au relai, dans ses différents champs d’intervention historique, éducation, sport, médico-social et santé.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Zoom sur quelques initiatives locales****Titre du dispositif** + quelques lignes de présentation.

|  |  |
| --- | --- |
| Intégration, si possible de citations de professionnels et/ou bénéficiaires | Insertion d’une photo illustrant le dispositif  |

 |

**Contacts presse**

**À propos**

La Fédération générale des PEP est un réseau de plus de 100 associations en France métropolitaine et dans les Outre-Mer. 22 000 salariés et 8 000 bénévoles agissent au quotidien pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.



**www.lespep.org**